

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : Certification par évaluation de la conception des pergolas à ossature aluminium – EC03

Président : DEVAUX Augustin

Vice-Président : FAISANT Yann, CSTB - **Secrétaire :** HAUDIQUET Etienne, CSTB

Collèges	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant							
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction à partir de la nomination (**)				
				+3 ans	+4 ans	+5 ans				+3 ans	+4 ans	+5 ans		
Experts concepteurs gammistes * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 4 à 7 membres	DEVAUX Augustin	SCHÜCO	10/06/2020											
	GARRIDO Amandio	HBS France	10/06/2020											
	ESCLAPEZ Frédéric	PROFILS SYSTEMES	10/06/2020				REINERT Aymeric	PROFILS SYSTEMES	10/06/2020					
	LE TALLEC Stéphane	RENSON FRANCE	10/06/2020				FABRE Olivier	RENSON FRANCE	18/03/2021					
	DIDRY Thomas	INSTALLUX	10/06/2020											
Experts concepteurs assembleurs * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 4 à 7 membres	FABRY Vincent	AKENA	10/06/2020											
	MATHE Michel	ALU RIDEAU	10/06/2020				RIDEAU Stanley	ALU RIDEAU	10/06/2020					
	OUVREARD Camille	CONCEPT ALU	10/06/2020											
	HERAUD Martin	RENOVAL	16/09/2021											
	JONQUIERES Gilles	TIR TECHNOLOGIES	10/06/2020											
	BORGATO Patrick	SOLISYSTEMES	10/06/2020				CASTEL Jean-Louis	SOLISYSTEMES	10/06/2020					
Organismes techniques et experts * Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : de 3 à 6 membres	FAISANT Yann	CSTB	10/06/2020				HAUDIQUET Etienne	CSTB	10/06/2020					
	LOPPIN Nicolas	SNFA	10/06/2020											
	LUZHBIN-ASSEEV Vladimir	ACTIBAIE	10/06/2020				LAMY Hervé	ACTIBAIE	10/06/2020					
	BARTHELEMY Loïc	TELECO France	10/06/2020											
	RODRIGUES Bruno	NOVAL France	10/06/2020				BILLIER Frédéric	NOVAL France	10/06/2020					

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative 3 approuvée le : 16/09/2021

Par le responsable d'application FAISANT Yann

